

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****Délibération n° 1****Réunion du 28 février 2024 à 19h00**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit février, à dix-neuf heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Messery, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Nathalie VUARNET, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mme Nathalie VUARNET, Mme Lucille SCHEFZICK, Mme Nathalie REYNAUD, M. Claude GERARD, Mme Chantal CHEVAUX, Mme Valérie DURET, Mme Marie-Rose REDON, Mme Danielle BOCQUET.

Etaient absents : Mme Roseline MEGHEZZI, Mme Elisabeth LANVERS, M. Serge BEL

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Nombre de suffrages exprimés : 8

Date de la convocation : 20/02/2024

Secrétaire de séance : Lucille SCHEFZICK

**1 – Contrat de sous-location d'un logement de Haute-Savoie Habitat :**

CONSIDERANT le bail signé le 11/10/2010 avec Haute-Savoie Habitat pour la location d'un appartement de type II à l'Andalouse avec effet au 15/10/2010,

VU la délibération n°1 du CCAS de Messery en date du 31/01/2024,

CONSIDERANT le rendez-vous avec Mme BRACQ Delphine en date du 12/02/2024

VU le contrat de sous-location au profit de Mme BRACQ Delphine née le 08/07/1992 initialement prévu pour une durée de 6 mois,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**ACCEPTE** de sous-louer ce logement à compter du 01/02/2024.

**DIT** que le montant du loyer est de 428.50 € auquel s'ajoutent les charges locatives et éventuellement les réparations locatives,

**AUTORISE** monsieur le Président ou madame la Vice-Présidente à signer le contrat correspondant avec l'intéressée.

**RAPPELLE** le caractère temporaire et d'urgence de mise à disposition de ce logement.

**DECIDE** que le renouvellement du contrat sera pour une période de 1 an soit jusqu'au 31/01/2025.

**PRECISE** qu'au terme de la période d'un an, considérant le caractère temporaire et d'urgence de ce logement, Mme BRACQ Delphine ne pourra pas bénéficier du prolongement de ce dernier.

Envoyé en préfecture le 04/03/2024

Reçu en préfecture le 04/03/2024

Publié le

ID : 074-267400760-20240228-DELIB\_1\_CCAS-DE

Ainsi fait délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents

La Vice-Présidente du CCAS,  
Nathalie VUARNET

